

L'éducation des adultes fait partie du programme d'une foule de services gouvernementaux et d'organismes bénévoles, dont plusieurs sont subventionnés par la province.

Ontario.—Le programme des écoles publiques d'Ontario est réparti sur 13 années. L'élève atteint l'immatriculation junior à la fin de la 12^e année et l'immatriculation senior à la fin de la 13^e. D'ordinaire, les écoles élémentaires enseignent les huit premières années mais certaines écoles enseignent jusqu'à la 10^e. Plusieurs écoles ont un jardin d'enfants pour les petits de 4 ans et une classe préparatoire pour ceux de 5 ans. Le cours secondaire s'étend de la 9^e à la 13^e année et offre plusieurs programmes d'enseignement (général, artistique, commercial, ménager et technique).

Les écoles primaires régies par le ministère de l'Instruction publique sont soit publiques, soit séparées. Sauf trois, toutes les écoles séparées sont catholiques. Bon nombre d'écoles séparées catholiques dans les secteurs canadiens-français sont bilingues et leur personnel y est bilingue. Toutes les écoles secondaires régies par le ministère sont publiques. Elles se divisent en cinq catégories principales: *collegiate institutes*, écoles supérieures, écoles complémentaires, écoles techniques et écoles d'enseignement mixte. Un nombre relativement faible d'élèves fréquentent des écoles privées dont la plupart sont inspectées par le ministère de l'Instruction publique et préparent aux certificats délivrés par le ministère.

Au niveau secondaire, la majeure partie de l'enseignement professionnel se donne dans les écoles secondaires publiques, bien qu'il existe à Toronto un institut provincial des métiers. Il existe aussi deux écoles d'agriculture régies par le ministère de l'Agriculture, plusieurs écoles commerciales privées et un certain nombre d'écoles de métiers privées. Le ministère de l'Instruction publique dirige aussi quatre instituts techniques dont les cours se situent pour la plupart à l'échelon post-secondaire.

Les instituteurs d'école primaire sont formés à des écoles normales régies par le ministère de l'Instruction publique où ils doivent suivre un cours d'un an après la 13^e année ou de 2 ans après la 12^e. Quant aux futurs professeurs d'école secondaire, il leur faut, au sortir de l'université, passer un an à l'*Ontario College of Education* de l'Université de Toronto. Les professeurs d'école professionnelle sont aussi formés à l'*Ontario College of Education*.

En plus d'un certain nombre de "collèges juniors" et d'écoles professionnelles indépendantes, la province compte neuf institutions de haut savoir: l'Université d'Ottawa, l'Université Queen's, le Collège militaire royal, l'Université de Toronto, l'Université McMaster, l'Université de Western Ontario, l'Université de l'Assomption (Windsor), l'Université Carleton et le Collège du Sacré-Cœur. A toutes ces institutions, sauf les deux dernières, se rattachent des collèges fédérés ou affiliés.

La Division des programmes communautaires du ministère de l'Instruction publique prête son concours aux œuvres d'éducation et de divertissement populaires; les écoles publiques secondaires donnent des cours du soir; les universités dirigent des services dits "d'extension"; et beaucoup d'organismes bénévoles se consacrent à l'éducation des adultes.

Manitoba.—Le programme des écoles publiques du Manitoba comporte trois cycles: élémentaire (jardin d'enfants et de la 1^{re} à la 6^e année), secondaire junior (de la 7^e à la 9^e) et cours secondaire senior (de la 10^e à la 12^e). L'immatriculation junior s'obtient à la fin de la 11^e et l'immatriculation senior, à la fin de la 12^e. Dans les grands centres, il existe des écoles de ces trois catégories, alors que dans les campagnes la plupart sinon toutes les années sont souvent enseignées dans la même école. La centralisation scolaire est peu poussée au Manitoba et il s'y trouve encore un grand nombre de petites écoles.

Dans la ville de Winnipeg, une des huit écoles secondaires seniors est une école professionnelle. Dans d'autres centres, il y a des écoles secondaires à enseignement mixte; dans un certain nombre d'écoles, on enseigne les matières du cours technique ainsi que celles du cours général. Le système scolaire public du Manitoba ne prévoit pas l'existence d'écoles séparées, mais il existe des écoles privées ou paroissiales qui sont visitées par les inspecteurs du ministère de l'Instruction publique.